



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 21 juin 2019, à 20 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.



Sont présents :

Chantal Crête

Gilles Ladouceur

Don Saliba

Anik Bois

Jean-François David

Madame Odette Hébert, conseillère a motivé son absence.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance.
2. Gestion du dossier de l'employée 02-0006.
3. Parole au public.
4. Levée de la séance.

1. CONSEIL

Il n'y a aucune personne qui assiste à la séance extraordinaire.

1.1 Ouverture de la séance

167-06-2019
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 heures.

ADOPTÉE à l'unanimité

En l'absence de la directrice générale et de la directrice générale adjointe, une résolution est requise pour nommer une personne qui agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Nomination d'une secrétaire d'assemblée

168-06-2019
Nomination d'une secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE madame Suzie Provençal agisse à titre de secrétaire de la présente assemblée.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Gestion du dossier de l'employée no. 02-0006

169-06-2019
Gestion du dossier de l'employée no. 02-0006

CONSIDÉRANT rapport verbal du maire;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les récents échanges entre l'employée no. 02-0006 et le maire;

CONSIDÉRANT la correspondance transmise par le procureur de l'employée no. 02-0006 à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'employée no. 02-0006 de ne pas être sur les lieux du travail pendant les pourparlers entre les procureurs des parties;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le conseil suspend avec traitement l'employée no. 02-0006 le temps des pourparlers de règlement;

ET DE mandater la firme d'avocats Bélanger Sauvé pour entreprendre des pourparlers de règlement avec le procureur de l'employée no. 02-0006.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne présente dans la salle.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

**170-06-2019
Levée de la séance**

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 20 h 04.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Suzie Provençal
Secrétaire d'assemblée